

Rapport annuel de la Commission de l'escarpement du Niagara

2013 – 2014



À SON HONNEUR

La lieutenant-gouverneure de la province de l'Ontario

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR,

Le soussigné demande respectueusement à présenter à Votre Honneur le rapport annuel de la Commission de l'escarpement du Niagara pour l'année débutant le 1^{er} avril 2013 et se terminant le 31 mars 2014.

BILL MAURO

Ministre



L'HONORABLE BILL MAURO

Ministre des Richesses naturelles et des Forêts

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de l'escarpement du Niagara pour l'année débutant le 1^{er} avril 2013 et se terminant le 31 mars 2014.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final sharp stroke.

DON SCOTT

Président, Commission de l'escarpement du Niagara

Table des matières

Remarques du président	5
L'escarpement du Niagara	7
Commission de l'escarpement du Niagara	8
Principes directeurs	9
Membres de la Commission	10
Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara	12
Activités de la Commission de l'escarpement du Niagara	13
Priorités clés	15
Activité exigeant un permis d'aménagement	16
Modifications apportées au plan d'aménagement	17
Points saillants des modifications apportées au plan d'aménagement	20
Participation de la Commission à d'autres projets d'aménagement du territoire et à des processus de planification environnementale	21
Surveillance environnementale	22
Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara	24
Programme d'inspection, d'enquête et de mesures coercitives	25
Points saillants des activités	
Conférence Leading Edge 2013	28
Distinctions pour contribution exceptionnelle dans la région de l'escarpement du Niagara	29
Examen décennal de la réserve mondiale de biosphère de l'escarpement du Niagara	
Examen du plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara	31
Mesures de rendement	32

Résumé financier	33
Annexe 1 :	
Municipalités concernées par le plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.....	34
Carte	36

Remarques du président

L'année 2013-2014 a été remarquable pour la Commission de l'escarpement du Niagara.

Il y a plus de quarante ans, soit en juin 1973, le gouvernement de l'Ontario a confirmé son engagement à protéger l'escarpement en adoptant la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*. L'objectif de la *Loi* et du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAEN) est demeuré le même depuis 1973, soit : « de préserver le plus possible l'état naturel de l'escarpement du Niagara et des terrains voisins et de n'y permettre que les formes d'aménagement compatibles avec cet état naturel. »

Cet engagement visionnaire n'était que le début de quatre décennies de réalisations importantes visant à protéger l'escarpement. Il est à noter peut-être plus particulièrement que la superficie de la région du PAEN n'a jamais été réduite en dépit de pressions découlant de l'urbanisation rapide du secteur. En fait, la taille du territoire sous la protection du PAEN a augmenté à mesure que les propriétaires et les organismes gouvernementaux ont reconnu la valeur associée à la préservation du paysage ontarien le plus diversifié sur le plan biologique. En 2013, l'un des ajouts les plus significatifs de territoire à la région du PAEN a été réalisé. Le secteur de Pleasant View Survey dans la ville de Hamilton, qui totalise presque 400 hectares, a été ajouté à la région du plan. La protection permanente du secteur de Pleasant View Survey est essentielle pour réaliser la vision de l'initiative de conservation du territoire Cootes-to-Escarpment, qui permettra d'améliorer les liens écologiques entre le lac Ontario et l'escarpement du Niagara.

En 1990, l'escarpement a été nommé réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO, une occasion mémorable dans l'histoire du PAEN. Dans le cadre de son rôle à titre de responsable principal de la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara, la Commission de l'escarpement du Niagara a accueilli dix conférences *Leading Edge* depuis 1994. Les événements *Leading Edge* ont réuni des intervenants et des chercheurs intéressés par l'escarpement dans le but de créer une synergie et de partager le savoir. La plus récente conférence *Leading Edge*, qui a eu lieu dans la ville de Milton en octobre 2013, a été l'occasion de célébrer les 40 dernières années et de jeter un coup d'œil sur l'avenir de l'escarpement du Niagara. Pour cette raison, la conférence a eu comme thème le « renouvellement ».

Et 2015 marquera un autre jalon dans l'histoire du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara. Le PAEN sera soumis à son troisième examen complet mais, pour la première fois, il sera coordonné avec deux autres plans provinciaux d'aménagement du territoire : le Plan de la ceinture de verdure et le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges. Ces plans interreliés ont une importance fondamentale pour la santé humaine et écologique dans le sud de l'Ontario. En 2013, la Commission de l'escarpement du Niagara a commencé des recherches préliminaires pour l'examen du plan de façon à ce qu'en 2015, la Commission et ses partenaires ministériels soient en position de répéter et d'améliorer les succès de ces plans de protection des richesses naturelles et agricoles de l'Ontario.

Bien entendu, un cadre robuste d'aménagement du territoire n'est que l'un des aspects de la protection permanente de l'escarpement du Niagara. Sans les efforts dévoués de personnes individuelles, de groupes communautaires et d'organismes non gouvernementaux, le paysage naturel et culturel de l'escarpement ne peut que demeurer aussi intact qu'il l'est aujourd'hui. En abordant l'examen coordonné de 2015, la Commission de l'escarpement du Niagara invite chaleureusement nos intervenants et partenaires gouvernementaux à renouveler leur vision et leur passion pour une protection permanente de l'escarpement du Niagara.

Veuillez agréer mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Don Scott', enclosed within a thin black rectangular border.

Don Scott, président
Commission de l'escarpement du Niagara

L'escarpement du Niagara

L'escarpement du Niagara est reconnu comme un attribut naturel mondial unique et l'élément topographique principal du sud de l'Ontario.

Cette crête en grande partie boisée de 450 millions d'années, constituée de roche sédimentaire (dolomie) riche en fossiles, s'étend sur une distance 725 kilomètres. Elle atteint 510 mètres (1 625 pieds) au-dessus du niveau de la mer à son plus haut point d'élévation. Elle traverse la région la plus développée et densément peuplée au Canada, allant de Queenston dans la région de Niagara jusqu'à Tobermory dans le comté de Bruce à la pointe de la péninsule Bruce.

L'escarpement du Niagara est reconnu à l'échelle internationale comme l'une des merveilles géologiques mondiales, et a été nommé en 1990 réserve mondiale de la biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les principes de l'aménagement durable du territoire et la préservation des zones naturelles importantes sont soulignés par la désignation de réserve de la biosphère qu'a reçue l'escarpement du Niagara. Cette désignation reconnaît le paysage et l'écologie uniques de l'escarpement du Niagara. La protection continue de l'escarpement est assurée par un plan provincial d'aménagement du territoire qui vise à préserver les zones naturelles importantes, tout en permettant un développement compatible, y compris des utilisations agricoles, urbaines et industrielles.

La région de l'escarpement du Niagara offre une riche mosaïque constituée de forêts, de fermes, de vignobles, de vergers, de parcs et de zones récréatives, de scènes panoramiques, de falaises, de cours d'eau, de terres humides, de terrains ondulés, de chutes d'eau, de ressources minérales, d'habitats fauniques, de sites historiques, de villages et de villes. Le cours supérieur d'un certain nombre de rivières prend naissance dans l'escarpement du Niagara, et la région est importante pour l'alimentation de la nappe souterraine. Ses écosystèmes dynamiques soutiennent une grande diversité d'espèces, y compris : 300 espèces d'oiseau, 53 de mammifère, 36 de reptile et d'amphibien, 90 de poisson et 100 variétés de végétaux jugés d'intérêt spécial, dont 37 types d'orchidée sauvage.

L'escarpement du Niagara offre aussi des sites parmi les meilleurs en Ontario pour skier, camper, nager, pêcher, faire de la navigation de plaisance ou de la randonnée pédestre et admirer la beauté du paysage. Il comprend le sentier pédestre Bruce Trail, le plus ancien au Canada. Les activités récréatives et touristiques associées à l'escarpement du Niagara génèrent des centaines de millions de dollars pour l'économie de l'Ontario chaque année.

L'escarpement du Niagara est un vrai symbole de l'aménagement environnemental durable du territoire. La valeur des ressources essentielles de l'escarpement du Niagara, soit l'eau propre, les espaces verts sains pour les activités récréatives, et l'habitat écosystémique protégé de nombreuses espèces, y compris les espèces en péril, est inestimable.

Commission de l'escarpement du Niagara

La Commission de l'escarpement du Niagara, qui a été créée en juin 1973 conformément à la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*, a établi un processus de planification pour assurer la protection et la préservation de l'escarpement du Niagara, contribuant considérablement à la santé, au développement économique et à la durabilité environnementale de l'Ontario.

La Commission est un organisme créé par une loi, qui est « indépendant » du gouvernement provincial conformément à la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara et à la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte pour le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF)*. La Commission est mandatée pour élaborer, interpréter et appliquer des politiques qui maintiennent et améliorent le dynamisme des caractères environnementaux et du paysage uniques de l'escarpement. Ses décisions sont prises indépendamment, impartialement et selon un cadre de gestion de risque.

La Commission réunit 17 membres (commissaires) nommés par décret. Neuf membres, y compris le président, représentent le grand public, et huit membres élus par les municipalités représentent les comtés, villes et régions dans l'escarpement du Niagara. Pour consulter la liste des membres de la Commission, veuillez visiter le site Web de la Commission de l'escarpement du Niagara à l'adresse www.escarpement.org. Une liste complète des municipalités dans la région du PAEN est disponible à l'annexe 1.

La Commission se réunit sur une base mensuelle pour étudier des permis d'aménagement et des propositions d'aménagement du territoire, des mesures nouvelles et des modifications à apporter au PAEN. Les réunions sont ouvertes au public et généralement tenues dans le bureau principal de la Commission à Georgetown. La Commission, qui relève du ministre des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, est soutenue par un personnel de 24 employés dans les bureaux de Georgetown and Thornbury.

But de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* :

« de préserver le plus possible l'état naturel de l'escarpement du Niagara et des terrains voisins et de n'y permettre que les formes d'aménagement compatibles avec cet état naturel. »

Énoncé de mission :

Préserver, protéger et promouvoir l'escarpement du Niagara, et maintenir sa désignation de réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO.

Énoncé de vision de la Commission de l'escarpement du Niagara :

Avec l'appui d'une excellente fonction publique, soutenir le but de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* en conservant et en améliorant le milieu naturel et le paysage culturel de l'escarpement du Niagara pour les générations actuelles et futures.

Principes directeurs

À titre d'organisme de réglementation, la Commission agit selon les normes du gouvernement de l'Ontario, y compris les principes de comportement éthique, d'excellence en gestion, de diversité et d'inclusion, d'administration prudente des fonds publics, de service public professionnel, qui sont transparentes, attentives, équitables et respectueuses.

La Commission est aussi guidée par les principes suivants dans l'exécution de ses fonctions :

- la préservation de l'escarpement du Niagara par l'aménagement durable du territoire sur le plan environnemental;
- l'exercice de leadership dans la sensibilisation à la valeur de l'escarpement du Niagara;
- l'application uniforme de la politique et de la législation;
- un processus décisionnel indépendant et impartial;
- des procédures et processus transparents, efficaces et efficients;
- une interaction positive et respectueuse avec les clients, les partenaires et le public;
- une excellence organisationnelle.

Membres de la Commission de l'escarpement du Niagara

Russ Powers, conseiller municipal, ville de Hamilton
2011 – 2015

Georgina Beattie, grand public
2003 – 2014

Tom Boyle, conseiller municipal, municipalité de Northern Bruce Peninsula
1998 – 1999; 2004 – 2015

Nars Borodczak, grand public
2006 – 2011; 2012 – 2017

Paul McQueen, adjoint au maire, municipalité de Grey Highlands
2011 – 2015

Moreen Miller, grand public
2004 – 2014

Brian Baty, conseiller régional, région du Niagara
2010 – 2015

Don Scott, président
1997 – 2016

Allan Elgar, conseiller régional, région de Halton
2004 – 2015

Cecil Louis, grand public
2004 – 2014

Joan Little, grand public
1986 – 1996; 2004 – 2014

Richard Paterak, conseiller municipal, ville de Caledon
2001 – 2014

John Riley, grand public
2003 – 2014

Ken McGhee, adjoint au maire, ville de Mono
2011 – 2015

Don Alexander, grand public
2004 – 2012

Corwin T. Cambray, grand public
2007 – 2016

Shawn Davidson, conseiller municipal, canton de Clearview
2007 – 2015

Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

L'escarpement du Niagara et les terres avoisinantes sont protégés par le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAEN), un plan provincial d'aménagement du territoire. Le PAEN vise à conserver substantiellement l'escarpement du Niagara de l'Ontario en tant que milieu naturel continu. Le développement de l'escarpement du Niagara doit se conformer à cet objectif.

La tâche initiale de la Commission de l'escarpement du Niagara était de préparer la première commission et d'administrer un système de contrôle du développement. En 1985, le gouvernement de l'Ontario a adopté ce plan environnemental visionnaire, connu sous le nom de « premier plan vert » du Canada. La région du PAEN couvre des portions de 22 municipalités locales dans sept régions et comtés, ainsi que la ville de Hamilton.

Le PAEN décrit les désignations d'aménagement du territoire, les critères de développement et les utilisations permises associées, incluant les projets d'habitation, d'agriculture et de foresterie. Il fournit aussi le cadre pour une série de 147 parcs existants et proposés, et d'espaces libres liés par le sentier Bruce Trail. De même, le PAEN assure la préservation des étendues de rase campagne, conservant les terres pour l'agriculture et les activités rurales complémentaires.

Tel que décrit à la section 3 du PAEN, le plan inclut un réseau de 147 zones protégées dans le Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara. Le MRNF et la Commission de l'escarpement du Niagara, en collaboration avec les organismes partenaires, favorisent l'acquisition de terres et l'élaboration de plans de gestion, et encouragent le public à explorer les zones protégées du Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara, et à en profiter.

Le PAEN est revu et modifié régulièrement. Des examens du PAEN, prévus par la *Loi*, ont été effectués en 1994 et 2005. En 2005, la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* a été révisée dans le but de coordonner l'examen du PAEN avec une étude de 10 ans du Plan de la ceinture de verdure, qui débutera en 2015. Les révisions du PAEN en 2005 ont aussi inclus une nouvelle exigence pour un programme de surveillance environnementale. Le programme évalue l'efficacité des politiques et des pratiques du PAEN, ainsi que des décisions visant à répondre à son but et ses objectifs.

Activités de la Commission de l'escarpement du Niagara

Le rôle de « première ligne » de la Commission de l'escarpement du Niagara, à titre de chef de file provincial de l'aménagement environnemental du territoire, s'harmonise avec la priorité du MRNF visant à promouvoir et à améliorer la protection du patrimoine naturel dans le sud de l'Ontario. Un protocole d'entente (PE) entre la Commission et le MRNF établit le mandat et les fonctions de base de la Commission. En s'appuyant sur la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*, le PAEN et le PE, la Commission s'efforce de :

- promouvoir les objectifs du PAEN et de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* en ayant recours à l'aménagement durable du territoire et à la mise en œuvre de la politique dans la région du PAEN;
- promouvoir la préservation de la biodiversité et des zones écosensibles, y compris l'habitat des espèces en péril;
- s'assurer de la conformité avec les règlements et utiliser des mesures coercitives au besoin;
- soutenir les avantages économiques de l'escarpement du Niagara pour l'Ontario, y compris les possibilités économiques durables dans le secteur des ressources et du tourisme;
- collaborer avec le MRNF, les organismes responsables des parcs et d'autres entités dans la mise en œuvre du Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara, un système de parcs et d'espaces libres interreliés le long de l'escarpement, et soutenir d'autres initiatives provinciales complémentaires;
- soutenir les efforts des partenaires de la Commission de l'escarpement du Niagara, y compris l'organisme de conservation Bruce Trail Conservancy, des autorités et d'autres organismes de conservation, visant à améliorer les possibilités d'activités récréatives durables et de protection des zones naturelles dans l'escarpement;
- effectuer des recherches scientifiques et des activités de surveillance à l'aide du programme de surveillance de l'escarpement du Niagara de l'Ontario;
- accroître la sensibilisation à l'escarpement du Niagara par diverses initiatives d'approche et de communication;
- offrir des occasions d'information et d'échanges de connaissances entre les intervenants de l'escarpement du Niagara (p. ex. la conférence Leading Edge, la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara);
- encourager les initiatives et les technologies vertes lorsqu'elles sont compatibles avec le PAEN.

Les activités quotidiennes du PAEN sont axées dans cinq secteurs principaux :

- Demandes de permis d'aménagement
- Modifications apportées au Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara
- Examen de l'aménagement du territoire
- Surveillance environnementale
- Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara
- Inspection, enquête et mesures coercitives

Priorités clés

Plan stratégique de la Commission de l'escarpement du Niagara 2012-2016

La Commission établit ses priorités stratégiques dans des plans de quatre ans, le plus récent étant celui qui couvre les années 2012 à 2016. Dans le plan stratégique, on fait correspondre les priorités avec des mesures visant à orienter la mise en œuvre du plan, et à soutenir l'excellence organisationnelle. Le plan stratégique est disponible sur le site Web de la Commission de l'escarpement à l'adresse www.escarpement.org.

Au cours des deux premières années de la mise en œuvre du plan stratégique 2012-2016, la Commission a avancé considérablement plusieurs priorités stratégiques. Voici les points saillants :

- Modifications apportées au règlement concernant la zone d'aménagement contrôlée de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*, qui permettront de simplifier les processus de modification et de contrôle de l'aménagement, y compris des gains d'efficacité pour le processus de délivrance du permis d'aménagement.
- Poursuite de l'harmonisation de la zone d'aménagement contrôlée avec les limites du PAEN, et retrait de cette zone des petits centres urbains, des zones urbaines et des zones récréatives de l'escarpement là où les municipalités ont rendu leurs plans officiels conformes au PAEN.
- Respect des responsabilités de la Commission de l'escarpement du Niagara conformément au registre de la Charte des droits environnementaux, et offre de mécanismes améliorés à des fins d'avis publics et d'examen des demandes de permis d'aménagement.
- Investissement dans une technologie et une conception de site Web améliorées afin d'offrir un meilleur service à la clientèle.
- Travail préparatoire important en vue de l'examen du plan coordonné de 2015, y compris la préparation de 9 documents de travail sur divers problèmes de planification du PAEN.
- Accueil d'une conférence (Leading Edge) sur l'examen du plan, la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara, et les avantages économiques offerts par la région de Niagara.
- Poursuite des initiatives de formation du personnel et de planification de la relève afin de renforcer et d'améliorer les compétences en planification, technologie et gestion au sein de la Commission de l'escarpement du Niagara.
- Mise en œuvre d'une approche fondée sur le risque des activités de conformité et des mesures coercitives.

Activité relative au permis d'aménagement 2013-2014

La Commission de l'escarpement du Niagara gère le PAEN à l'aide d'un système de permis qui permet de s'assurer que l'aménagement proposé dans la région de l'escarpement du Niagara en Ontario est compatible avec les caractères sensibles de l'escarpement et le milieu naturel associé.

On a délivré en 2013-2014 un nombre de permis d'aménagement légèrement inférieur à celui de l'année précédente (479). Cette situation découle en grande partie de modifications apportées au règlement 828/90 de l'Ontario, qui est entré en vigueur en janvier 2013. Le règlement a eu pour effet d'exempter une série d'utilisations et de modifications mineures à certains endroits (p. ex., panneau solaire sur le toit, thermopompe) qui exigeaient auparavant un permis d'aménagement. Un effort concerté pour traiter les dossiers inactifs a entraîné une réduction de 36 % des dossiers de plus d'un an.

Nouvelles demandes de permis d'aménagement reçues	431
Demandes approuvées	315
Demandes refusées	6
Décisions sur les demandes de permis approuvées ou portées en appel devant un agent enquêteur	20
Décisions sur les demandes de permis refusées ou portées en appel devant un agent enquêteur	3
Audiences sur le permis d'aménagement organisées	7
Permis d'aménagement délivrés	280
Décisions du ministre ou de l'agent enquêteur	2

Modifications apportées au plan d'aménagement 2013-2014

Dans le cadre de l'administration du PAEN, la Commission de l'escarpement du Niagara traite les demandes de modification du plan. Généralement, les modifications proposent des exceptions propres à un site ou des raffinements, apportées aux politiques et aux désignations du plan. Les modifications sont approuvées, rejetées ou changées par le ministre des Richesses naturelles et des Forêts, ou par le Conseil des ministres de l'Ontario. Occasionnellement, la Commission de l'escarpement du Niagara propose des modifications pour mettre à jour, améliorer ou clarifier le plan.

Modifications reçues	2
Modifications actives	16
Modifications amorcées (par la Commission)	4
Recommandations présentées au ministre	0
Approuvées par le ministre	3
Décisions conjointes des conseils et du Tribunal de l'environnement	1
Retirées/reportées	0

Modifications actives relativement à l'escarpement du Niagara 2013-2104

Modification		Date reçue	Situation
PH 143 03	Milton Outlier	20 mars 2003	À l'étude
PG 146 03	Castle Glen	17 juillet 2003	En attente du résultat de NEPA 175
PN 168 07	Reimer	15 novembre 2007	En discussion avec les intervenants
PC 175 08	Commission de l'escarpement du Niagara – Zone récréative de l'escarpement	5 août 2008	En discussion avec les intervenants
PH 180 09	Carrière de Dufferin Acton	19 mars 2009	En discussion avec les intervenants
PC 183 10	Boisés importants	29 mars 2010	En cours d'examen et en discussion avec les intervenants
PH 185 10	AERT	16 juillet 2010	Reportée
PS 194	Covington House	27 avril 2012	Reportée
PW 195 12	Fosse Coverdale	12 septembre 2012	Réunion CCIP* tenue en avril 2014; rapport sommaire présenté à la Commission en mai 2014
PB 196 13	Fiducie du patrimoine ontarien	28 mars 2013	Reportée à la demande du demandeur
PC 197 13	Fosse Pinchin	17 octobre 2013	Réunion CCIP tenue en avril 2014; rapport sommaire présenté à la Commission en mai 2014
PS 198 13	Fosse MacDonald	21 novembre	Réunion CCIP tenue en avril

		2013	2014; rapport sommaire présenté à la Commission en mai 2014
PH 199 14	Mercanti	16 janvier 2014	Réunion CCIP tenue en avril 2014; rapport sommaire présenté à la Commission en mai 2014
PC 200 13	OSSGA (Ontario Stone, Sand and Gravel Association) (espèces en péril)	13 décembre 2013	En cours d'examen et en discussion avec les intervenants
PC 201 14	Protection de source	Décembre 2013	Rapport initial du personnel en préparation
PC 202 14	Commission de l'escarpement du Niagara – Espèces en péril 2013	Décembre 2013	Rapport initial du personnel en préparation

* Réunion du comité consultatif de l'intérêt public. Le CCIP est un groupe d'intervenants réunissant sept membres, créé par le ministre conformément à la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*.

Points saillants de la modification du plan approuvée 2013-2014

PW 179 09 Pleasant View Survey

En octobre 2013, le ministre des Richesses naturelles et des Forêts a approuvé une modification visant à ajouter au Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara 399,4 hectares (986,95 acres) de terres connues généralement sous le nom de Pleasant View Survey. Cette zone est située à l'intérieur des limites de la ville de Hamilton, et inclut des propriétés publiques, privées, institutionnelles et d'entreprise. La zone reflète un fort contexte d'escarpement étant donné sa relation avec le caractère de la vallée Dundas. La protection permanente de la zone Pleasant View Survey est essentielle pour réaliser la vision de l'initiative de conservation du territoire Cootes-to-Escarpment qui cherche à créer un réseau de parcs et de sentiers ainsi qu'un corridor naturel relié entre le marécage Cootes Paradise et l'escarpement du Niagara. La modification est fortement appuyée par le public et les intervenants.

PG 167 07 Harold Sutherland Construction Ltd.

Le 23 octobre 2013, le ministre des Richesses naturelles et des Forêts a approuvé une modification visant à donner une nouvelle désignation à des terres de la zone rurale de l'escarpement, qui passeraient à la catégorie de la zone d'extraction de ressources minérales dans le canton de Georgian Bluffs pour permettre des activités d'extraction sur une superficie de 27,99 hectares (69,18 acres). Conformément à cette modification, la carrière Keppel serait agrandie et une nouvelle carrière créée immédiatement à l'ouest, de l'autre côté du chemin County Road. La Commission a décidé de soutenir la demande de modification et l'agent enquêteur de l'escarpement du Niagara a recommandé que la demande soit approuvée. Une demande de permis d'aménagement a été approuvée sous condition pour les activités d'extraction, et le permis pourrait être délivré dès que les conditions d'approbation auront été satisfaites.

Même si la modification a été approuvée, elle dépend toujours de la demande associée de permis d'exploitation de la carrière, soumise en vertu de la *Loi sur les ressources en agrégats*. Lorsque les dernières négociations qui doivent être entreprises sur le programme de surveillance seront terminées, la décision finale de la Commission des affaires municipales de l'Ontario sur le permis d'exploitation de carrière sera rendue publique.

Participation de la Commission à d'autres projets d'aménagement du territoire et à des processus de planification environnementale

Le personnel de la Commission travaille étroitement avec les municipalités du PAEN en participant régulièrement à l'examen des modifications officielles à apporter au plan à l'échelle municipale, des modifications relatives au règlement de zonage, des processus de plan directeur et des évaluations environnementales. Cette démarche permet de s'assurer que les initiatives municipales et provinciales d'aménagement du territoire dans l'escarpement du Niagara ou à proximité tiennent compte du but et des objectifs du PAEN. En 2013-2014, le personnel a participé aux processus de planification suivants :

Plans directeurs pour les parcs et les espaces libres	16
Évaluations environnementales	23
Plans directeurs, plans d'entretien et plans de gestion	14
Examens du plan officiel, de règlements de zonage et de projets municipaux	2
Initiatives stratégiques provinciales	6
Initiatives stratégiques fédérales	1

Surveillance environnementale

L'analyse suivante de l'évolution de la composition et de la structure avec le temps dans les forêts de l'escarpement contribuera à évaluer l'efficacité des désignations de protection de l'aménagement du territoire dans le PAEN, et à éclairer l'examen du plan en 2015 :

Surveillance de la biodiversité forestière

Dans le cadre d'un plus grand réseau, le gouvernement, les organismes de conservation, les établissements universitaires et les organisations non gouvernementales ont entrepris une surveillance de la biodiversité dans les parcelles permanentes de l'escarpement du Niagara. Le but de ces parcelles est de recueillir des données quantitatives sur la biodiversité, la croissance, la mort et la santé des forêts afin d'étudier leur évolution avec le temps.

En août 2013, le personnel de la Commission de l'escarpement du Niagara a appris aux étudiants du programme d'études sur l'environnement et les ressources de l'Université de Waterloo comment recueillir des données de surveillance sur la biodiversité forestière et la santé des arbres dans la réserve naturelle provinciale Cabot Head dans le comté de Bruce. La Commission et l'Université, qui sont partenaires depuis 1996, effectuent une surveillance annuelle dans l'une des cinq parcelles. Les données recueillies grâce à cet exercice visent à contribuer à l'évaluation de l'efficacité stratégique du PAEN en matière de protection des zones importantes de la région du plan.

Le réseau de parcelles forestières de l'escarpement

Le réseau de parcelles forestières de l'escarpement (RPFE) continue à faire l'objet de débats et d'échange de renseignements sur les protocoles de surveillance, la gestion des données, les techniques d'analyse et les percées scientifiques dans le domaine de la biodiversité forestière. Le RPFE remplit l'un des rôles clés des réserves de biosphère, c'est-à-dire soutenir la recherche, la surveillance, l'éducation et les échanges de renseignements. Ce réseau est coordonné et dirigé par le personnel de la Commission de l'escarpement du Niagara. Cette année, le RPFE a orienté ses efforts sur les possibilités d'intégration du protocole d'échantillonnage de la végétation (PEV) dans les parcelles, et de sa compatibilité avec les protocoles actuels. Le PEV, qui a été élaboré conjointement par le MRNF et la faculté de foresterie de l'Université de Toronto, est utilisé pour recueillir des données de base sur la forêt et la végétation associée et sert de programme de surveillance à long terme afin de détecter le changement.

Projet de nouvel échantillonnage dans l'escarpement du Niagara

Le volet de collecte de données sur le terrain de ce projet de partenariat visant à effectuer un nouvel échantillonnage des communautés végétales forestières le long de l'escarpement a été terminé en 2012. Le volet de l'analyse, qui comporte la création d'une base de données, est encore en cours. L'objectif du projet vise à déterminer si les communautés végétales de l'escarpement ont évolué depuis le dernier relevé effectué de 1979 à 1981. Les sites qui ont été visités de nouveau sont ceux qui figurent dans la liste de l'étude intitulée *Ecological Survey of the Niagara Escarpment Biosphere Reserve* (Riley, Jalava et Varga, 1996). L'analyse des données en 2013 a permis d'obtenir des renseignements au sujet de l'influence de la perturbation de l'aménagement du territoire sur la distribution des espèces végétales envahissantes dans la région du PAEN.

Projet pour les zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) des sciences de la vie importantes sur le plan régional

Le PAEN comprend des politiques visant à protéger les ZINS des sciences de la vie importantes sur les plans provincial et régional. S'appuyant sur la méthodologie élaborée et utilisée pour examiner le changement avec le temps dans les ZINS des sciences de la vie importantes sur le plan provincial, un projet visant à effectuer une analyse SIG en ce qui a trait au paysage des ZINS des sciences de la vie au plan régional est toujours en cours. Le but est d'évaluer les types d'aménagement qui auraient été autorisés, le cas échéant, par la Commission de l'escarpement du Niagara dans ces zones. L'aménagement à l'extérieur de la région du PAEN, mais dans des ZINS des sciences de la vie importantes sur le plan régional, situées à l'intérieur de la grande région d'aménagement de l'escarpement du Niagara, fait aussi l'objet d'un examen aux fins de comparaison, intérieur par rapport à l'extérieur, relativement au PAEN.

Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara

Le Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara comprend plus de 145 parcs et espaces libres appartenant à l'État, qui ont été acquis et sont gérés afin de protéger le patrimoine naturel et culturel de l'escarpement. En grande partie reliées par le sentier Bruce Trail, les terres du réseau appartiennent à un certain nombre d'organismes partenaires, y compris le MRNF. Les organismes du Réseau sont chargés de gérer les terres de la Couronne de l'escarpement du Niagara de façon à respecter le PAEN, et à élaborer et à soutenir les initiatives et les programmes du Réseau.

En 2013-2014, deux parcs ont été ajoutés au Réseau : 1) le sanctuaire de conservation Pleasant View (parc naturel de 36 hectares) dans la ville de Hamilton, qui appartient en majeure partie à Conservation Halton et 2) le York Road Access (parc d'accès à l'escarpement de 21 hectares), situé dans la ville de Hamilton et qui appartient à l'Office de protection de la nature de Hamilton. Les deux parcs ont été ajoutés au Réseau à la suite de l'approbation de la modification du PAEN PW 179 – Ajout de Pleasant View Survey à la région du PAEN

Le plan directeur de l'aire de conservation Mount Nemo (168 hectares), située dans la ville de Burlington, région de Halton, a été approuvé. L'aire de conservation inclut les désignations de « zone naturelle de l'escarpement » et de « zone protégée de l'escarpement », et elle est classée parmi les parcs « naturels » du Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara. Le plan directeur propose de protéger les ressources du patrimoine naturel sur le site tout en offrant des possibilités d'activités récréatives et de jouissance des lieux. Les améliorations d'interprétation proposées, qui incluent un pavillon d'interprétation et des affiches de signalisation, encourageront les activités touristiques et éducatives. Il s'agit du premier plan directeur dans le Réseau pour lequel on cherche à obtenir une exemption en matière d'aménagement conformément à l'article 5.41 du Règlement de l'Ontario 828/90.

L'organisme de conservation Bruce Trail Conservancy a acquis 10 propriétés, totalisant 201 hectares, ce qui a contribué à augmenter la proportion du territoire de l'escarpement qui appartient à l'État. Plusieurs autres organismes ont acquis des terres pour reculer les limites existantes du parc.

Parmi les autres points saillants du Réseau, on note :

- Actuellement, le conseil du Réseau examine et prépare de façon préliminaire l'élaboration d'un plan stratégique pour le réseau. L'objectif est d'établir un plan qui inclurait des mesures et des projets particuliers pour faire avancer activement le conseil vers l'atteinte des objectifs de son mandat. Une séance de planification stratégique en 2014 a réuni des représentants d'organismes de parcs et d'espaces libres, qui gèrent, ou à qui appartiennent, des terres de la Couronne dans le Réseau.
- En 2013-2014 le personnel de la Commission de l'escarpement du Niagara a poursuivi son examen exhaustif des descriptions de parcs et d'espaces libres à l'annexe 1 du PAEN. Le but est de mettre à jour et de corriger les erreurs dans la description des parcs, de mettre à jour la cartographie du Réseau, et d'examiner des ajouts possibles au Réseau.
- Le conseil du Réseau a continué de se réunir pour examiner les activités du parc et les problèmes de gestion, y compris une préparation précoce des documents de travail de l'examen du plan 2015 du Réseau.

Programme d'inspection, d'enquête et de mesures coercitives

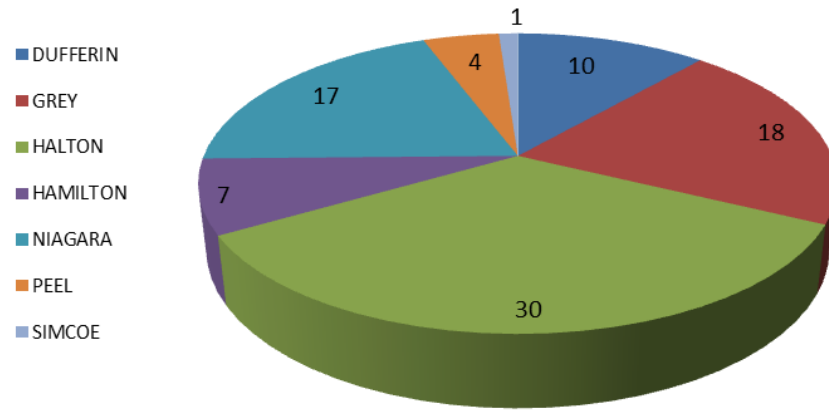
Le programme d'inspection, d'enquête et de mesures coercitives de la Commission de l'escarpement du Niagara a été entrepris suite à un *Protocole d'entente (PE)* entre le MRNF et la Commission. Le spécialiste en matière de conformité de la Commission administre le programme en offrant des conseils aux propriétaires et aux entrepreneurs de l'escarpement sur les exigences relatives aux permis d'aménagement dans le PAEN, en répondant aux plaintes du public au sujet de problèmes possibles de non-conformité et en collaborant avec d'autres organismes de réglementation, au besoin. À titre d'agent des infractions provinciales, le spécialiste en matière de conformité de la Commission a l'autorité nécessaire pour délivrer des avis d'infraction conformément à la Partie 1, et collabore étroitement avec les agents de protection de la nature du MRNF en ce qui concerne les cas les plus graves de non-conformité et d'application de la *Loi* conformément au PE.

En 2013-2014, la Commission a reçu 117 plaintes officielles associées à une activité d'aménagement au sein de la région du PAEN. Parmi ces 117 plaintes, 12 n'étaient pas associées à la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* ou au PAEN, et ont été transmises à d'autres organismes de réglementation aux fins de suivi. Les 105 plaintes restantes ont été examinées afin d'en déterminer la conformité dans le contexte de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* et de la politique du PAEN. L'inspection et l'enquête ont permis de déterminer que, parmi les 105 plaintes, 18 concernaient des cas d'exemption en matière d'aménagement conformément au *Règlement de l'Ontario 828/90*, et 87 portaient sur des cas jugés non conformes à la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*. À l'aide d'une approche fondée sur le risque, qui oriente les efforts vers le secteur où le risque est le plus élevé, une conformité volontaire a été obtenue dans le cas de 80 violations, soit par la délivrance d'un permis d'aménagement, soit par une restauration du site. Les 7 violations restantes ont été résolues par des mesures coercitives et 7 avis d'infraction conformément à la Partie 1 (contraventions) ont été délivrés. Une offense a été résolue en cour provinciale.

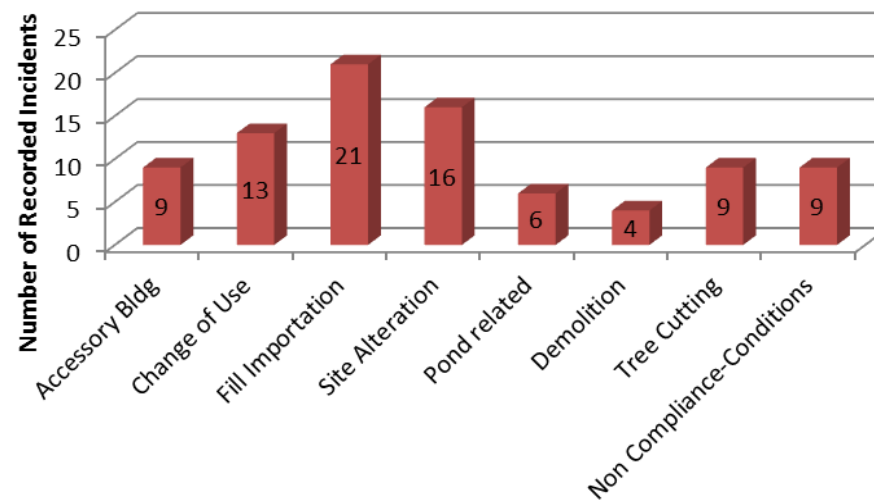
Le programme d'inspection inclut aussi une évaluation de la conformité aux conditions d'approbation qui accompagne le permis d'aménagement délivré par la Commission. En 2013-2014, 24 inspections au hasard ont été effectuées dans le cadre de cette évaluation, visant les conditions associées aux impacts environnementaux. Les permis sélectionnés couvraient une vaste gamme du secteur du plan et divers types d'aménagement. Parmi les 24 permis inspectés, 19 cas ont été jugés conformes aux conditions d'approbation, et 5 ont été jugés non conformes. Ces 5 cas ont été résolus volontairement par les propriétaires ou entrepreneurs qui ont reçu des directives du personnel de la Commission.

Ces figures illustrent les incidents de non-conformité au PAEN selon la région et le type. Le plus grand nombre de problèmes associés à la conformité ont été repérés dans la municipalité régionale de Halton, qui présente le niveau le plus élevé d'activités d'aménagement dans cette région de l'escarpement. On a observé un nombre élevé de cas d'importation de quantité excessive de terre (de remblaiement) et de cas d'altération du site, qui peuvent souvent être associés à des activités de construction dans la région du Grand Toronto. Suite à l'augmentation de cette activité, la Commission de l'escarpement du Niagara a déterminé que de nouvelles politiques étaient nécessaires pour relever les défis associés à l'importation de terre de remblaiement. Un document de travail est en préparation pour l'examen du PAEN 2015.

Non-Compliance by Municipal Region



Non-Compliance by Type



Sommaire des inspections, des enquêtes et des mesures coercitives (2013-2014)

Inspections des permis d'aménagement	24
Nombre total de plaintes reçues	117
Plaintes non associées à la <i>Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara</i>	12
Nombre total d'inspections	105
Plaintes au sujet de cas considérés comme des exemptions conformément au Règlement de l'Ontario 828/90	18
Nombre total de cas de non-conformité à la <i>Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara</i>	87
Cas de non-conformité résolus par la conformité volontaire	80
Cas de non-conformité résolus par une ordonnance ou une autre mesure coercitive	7
Nombre total de contraventions délivrées conformément à la Partie 1	7
Montant total des amendes	2 555 \$
Condamnation judiciaire	1
Montant total des amendes	3 000 \$
Montant total des amendes (combiné)	5 555 \$

Points saillants des activités 2013-2014

Conférence Leading Edge 2013 :

Célébration des 40 ans de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*

Le 24 octobre 2013, la Commission de l'escarpement du Niagara a accueilli sa 10^e conférence Leading Edge au Country Heritage Park dans la ville de Milton. L'événement d'un jour a réuni plus de 220 délégués et 20 panélistes pour célébrer le 40^e anniversaire de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*.

Le thème de la conférence était le **Renouvellement**, qui a amené les participants à réfléchir sur les 40 ans d'histoire de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* ainsi que sur le PAEN, et à contempler l'avenir de la protection de l'escarpement. Les quatre groupes d'experts ont offert de la structure à l'événement, ciblant l'importance de l'escarpement pour l'environnement, l'économie et le bien-être social de l'Ontario.

Les groupes d'experts ont examiné les thèmes suivants :

- **Un paysage efficace**, qui a étudié les avantages économiques offerts par l'escarpement, y compris les bienfaits agricoles, récréatifs, et associés à l'extraction des ressources.
- **Un patrimoine naturel**, qui a mis en lumière les divers milieux uniques et diversifiés biologiquement ainsi que les services écosystémiques qu'ils fournissent au sud de l'Ontario.
- **2015 et au-delà**, ciblant les examens coordonnés à venir du Plan de la ceinture de verdure, du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et du PAEN.
- **Une réserve mondiale de la biosphère**, où l'on a examiné les relations collaboratives entre les organismes, les groupes d'intervenants et les personnes dévouées à la cause, et comment leurs partenariats contribuent à faire de l'escarpement une réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO.

Le volet conférence de la journée a été suivi par une célébration accompagnée d'un divertissement musical local. Denis Gertler (fils de feu Leonard Gertler) a partagé les souvenirs de son père qui a contribué à créer le programme de l'escarpement du Niagara. Son honneur le maire Gordon Krantz de la ville de Milton, et ancien commissaire de la Commission de l'escarpement du Niagara, a présenté à la Commission une plaque félicitant la Commission et reconnaissant le 40^e anniversaire de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*.

Dans l'ensemble, les commentaires sur l'événement ont été très positifs. Cette conférence a même fait l'objet d'un article dans l'édition du 5 novembre 2013 de *Novae Res Urbis*, un bulletin hebdomadaire de planification de la région de Toronto. La prochaine conférence Leading Edge est prévue pour 2015-2016.

Distinctions pour contribution exceptionnelle dans la région de l'escarpement du Niagara :

Une célébration des projets et des gens dans la région du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

Le programme de distinctions pour contribution exceptionnelle dans la région de l'escarpement du Niagara, de la Commission de l'escarpement du Niagara, qui a été créé en 1987, reconnaît des personnes et des groupes pour leurs initiatives remarquables dans la région du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, y compris la restauration des terres humides, les projets d'amélioration des parcs, les projets d'intendance des terres, et les contributions de toute une carrière à la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara. Depuis sa création, le programme a reconnu des associations communautaires, des écoles, des personnes individuelles, des architectes et des groupes de bénévoles qui ont achevé des projets visant à restaurer des zones sensibles sur le plan environnemental, à démontrer des principes de conception visuelle et environnementale exceptionnels, et à améliorer les paysages de l'escarpement et l'intendance de l'escarpement du Niagara.

En 2013-2014, la Commission de l'escarpement du Niagara a élaboré un format mis à jour du programme des distinctions, qui permettra une plus grande participation des intervenants et du public dans le processus de sélection. Les candidats proposés seront évalués par un jury sélectionné par la Commission de l'escarpement du Niagara. L'évaluation des mises en candidatures et des candidats finalistes sera fondée sur la réussite des objectifs stratégiques du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, ainsi que du but et des objectifs de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*.

La distinction pour contribution de toute une carrière dans la région de l'escarpement du Niagara est une composante spéciale de la série de distinctions décernées, qui est accordée à des personnes et des groupes méritants pour leurs qualités de chef de file et leurs contributions exceptionnelles dans la région de l'escarpement du Niagara. Parmi les anciens lauréats, figurent le groupe de recherche sur l'écologie des falaises de l'Université de Guelph, Malcolm « Mac » Kirk, Robert Bateman et Walter Massey Tovell, Ph. D.

Un examen des candidats pour le programme de distinctions de 2013-2014 a été entrepris, et le programme final ainsi que les candidats seront présentés à la Commission en 2014-2015.

Examen décennal de la réserve mondiale de biosphère de l'escarpement du Niagara de l'UNESCO

Un examen décennal périodique de la désignation de l'escarpement du Niagara à titre de réserve mondiale de la biosphère a été terminé en 2012 et soumis au bureau du programme de l'UNESCO à Paris pour étude finale. Il s'agissait du deuxième examen périodique pour la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara (RBEN) depuis sa désignation en 1990. Le premier examen a été effectué en 2002.

On attend le résultat de la détermination finale de l'UNESCO sur la désignation de réserve mondiale de la biosphère. La Commission de l'escarpement du Niagara a entrepris des discussions sur un plan d'action visant à inviter des partenaires à réaliser les recommandations préliminaires des examinateurs, y compris inviter à participer les partenaires et les intervenants de la RBEN et collaborer avec eux afin de promouvoir et de soutenir les principes de la réserve de biosphère. Le représentant de la RBEN pour la Commission de l'escarpement du Niagara a participé à la conférence « EuroMab » 2013, qui a eu lieu dans la réserve de biosphère Frontenac Arc à Brockville en Ontario. Des représentants de plus de 190 réserves mondiales de la biosphère ont assisté à la conférence. La conférence, dont le thème était « Inviter nos collectivités à participer », a offert une occasion de renforcer les relations entre spécialistes et praticiens, et de partager le savoir et les solutions pratiques sur la mise en œuvre de principes de conservation et de durabilité dans les réserves de biosphère.

Examen du plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara 2015

La Commission de l'escarpement du Niagara poursuit son travail de préparation pour l'examen 2015 du PAEN, comme l'exige la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*. Cet examen est coordonné avec les examens du Plan de la ceinture de verdure et du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges. En 2013-2014, le personnel de la Commission et ses partenaires ministériels ont reçu les premiers commentaires d'un certain nombre d'intervenants municipaux contribuant à définir le processus de l'examen. Il a été prévu qu'une participation ouverte et inclusive débiterait vers la fin de 2014 et se poursuivrait au cours de 2015.

Le personnel de la Commission continue à travailler sur les 17 sujets d'examen du PAEN, qui ont été approuvés par la Commission en décembre 2012. Des recherches préliminaires et des options stratégiques pour chaque sujet sont présentées sous forme de documents de travail à la Commission afin qu'ils soient examinés et appuyés. Jusqu'à présent, les documents de travail suivants ont été reçus par la Commission :

- Désignation en matière d'aménagement du territoire - Critères et cartographie
- Critères pour l'ajout possible de territoire à la région du PAEN
- Modifications relatives au remblayage et aux contours des terres
- Cimetières
- Politiques sur l'eau
- Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara
- Aménagements existants
- Aménagements urbains

Le personnel de la Commission a continué de préparer ces documents de travail et d'autres encore en 2014, une tâche qui sera poursuivie en 2015. Dans le cadre du processus de consultation, les intervenants et le public auront l'occasion d'examiner et de commenter les problèmes signalés dans ces documents de travail. En outre, certains documents fourniront des commentaires de valeur pour l'examen coordonné. Ces documents sont disponibles sur le site Web de la Commission à l'adresse www.escarpment.org.

Mesures de rendement

Cibles	Mesures	Résultats
Accès offert au public	Offrir un service public accessible; répondre aux demandes d'information du public et des clients en temps opportun. Offrir des lignes directrices sur les demandes d'information, des cartes, des publications et des formulaires de demande pertinents, aux clients et aux intervenants.	• Douze réunions de la Commission ouvertes au public ont eu lieu au cours de cette année (y compris deux réunions sur des questions de politique). • La Commission a offert un service à la clientèle à des heures accessibles, et a répondu à des demandes d'information en temps opportun conformément aux lignes directrices de la FPO. • Les demandes écrites ont été traitées dans les deux semaines de la réception. • Des lignes directrices, des cartes et des formulaires récents ont été fournis aux clients et au public en format papier et électronique. • Le site Web de la Commission a reçu 57 175 visites, et 19 370 pages de la section des cartes du plan ont été consultées. • Les modifications apportées au plan et le procès-verbal des réunions de la Commission sont affichés sur le site Web de la Commission (escarpment.org) et sur le Registre environnemental aux fins de consultation publique. • Les réunions de la Commission sont ouvertes au public. Les demandeurs et d'autres intervenants ont la possibilité de s'adresser à la Commission par écrit ou en personne.
Service à la clientèle	S'assurer que le service à la clientèle est offert en temps opportun conformément aux exigences en matière de traitement de la <i>Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara</i>, dans le traitement des permis d'aménagement et des demandes de modification. S'assurer que le service à la clientèle est offert en temps opportun en répondant aux demandes de commentaires de la part d'intervenants extérieurs, et aux demandes concernant des questions de conformité et d'action coercitive.	• Le traitement des demandes de permis d'aménagement et de modification du plan a été effectué en temps opportun, en tenant compte des ressources en personnel et des échéanciers de demandes qui incluent des périodes de commentaires par les organismes extérieurs. • Huit à dix semaines en moyenne étaient nécessaires pour traiter les demandes de permis d'aménagement simples. • En mars 2014, la Commission de l'escarpement du Niagara a lancé sur son site Web un nouveau formulaire de demande de permis d'aménagement simplifié. • L'examen de plans municipaux officiels, de règlements de zonage et de consentements a eu lieu avant la date d'échéance précisée. • Les questions de conformité ont été traitées dans les 24 heures de leur réception.
Normes de service	Appliquer des normes de service du gouvernement de l'Ontario appropriées afin de maintenir des pratiques d'entreprise responsables et équitables.	• Les demandes examinées par la Commission ont été étudiées conformément aux politiques du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.

Résumé financier 2013-2014

	Budget approuvé	Dépenses réelles
Traitements et salaires	1 730 000 \$	1 760 824 \$
Avantages sociaux	242 300	230 209
Transport et communication	100 000	67 019
Services	277 800	297 872
Fournitures et équipement	60 000	42 460
Programme d'emploi d'été pour étudiants (recouvrements)		5 357
Total	2 410 100 \$	2 393 027 \$

Annexe 1

Régions, comtés et municipalités locales qui sont situés complètement ou partiellement dans la région du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara :

RÉGION DE NIAGARA

(sept municipalités locales)

Ville de Grimsby

Ville de Lincoln

Ville de Niagara Falls

Ville de Niagara-on-the-Lake

Ville de Pelham

Ville de St. Catharines

Ville de Thorold

VILLE DE HAMILTON

RÉGION D'HALTON

(trois municipalités locales)

Ville de Burlington

Ville de Halton Hills

Ville de Milton

RÉGION DE PEEL

(une municipalité locale)

Ville de Caledon

COMTÉ DE GREY

(six municipalités locale)

Ville d'Owen Sound

Municipalité de Meaford

Canton de Georgian Bluffs

Municipalité de Grey Highlands

Canton de Chatsworth

Ville de The Blue Mountains

COMTÉ DE SIMCOE

(une municipalité locale)

Canton de Clearview

COMTÉ DE DUFFERIN

(deux municipalités locales)

Ville de Mono

Canton de Mulmur

COMTÉ DE BRUCE

(deux municipalités locales)

Ville de South Bruce Peninsula

Municipalité de Northern Bruce Peninsula

Niagara Escarpment - Ontario's Natural Edge

A World Biosphere Reserve

